

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

**Délibération n° 2024/40**  
*Modification du tableau des effectifs*

*Nombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre  
le 29 août à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 août 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE ,  
MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT, MM. LEURS, REBEYRAT.

Mme Joëlle DELUCHE a été élue secrétaire.

---

**MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification de l'organisation du temps scolaire et à la création d'une classe à la rentrée 2024 ; il va être nécessaire de modifier les horaires des agents travaillant à l'école.

Un agent va être recruté pour assurer surveillance de la cour lors de la pause méridienne suite à l'augmentation d'effectif sous contrat pour accroissement d'activité jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la modification du tableau des effectifs, le Comité Social Territorial, se réunissant au mois de septembre sera saisi pour avis.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, **à l'unanimité**,

- Décide d'ajourner décision de modification du tableau des effectifs
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture  
Publié le 6 septembre 2024



POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 6 septembre 2024

Le Maire  
Serge NOUGIER

